

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/93

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix-huit et le **mardi 27 novembre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON



Secrétaire de séance : M. PAROIX

OBJET : TOURISME - ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ASSOCIATION PYRENE L'OSSALOISE

RAPPORTEUR : FRANCIS DOUX, VICE-PRESIDENT

En application des articles 64 et 68 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » a été transférée de plein droit, au 1er janvier 2017 à la Communauté de communes.

En conséquence, la communauté de communes a créé, par délibération n°2017/02 en date du 24 janvier 2017, l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau. Ce dernier, après avoir procédé au recrutement de sa directrice, a démarré son activité en juillet 2017.

L'Association Pyrène l'Ossaloise d'Arudy, anciennement nommée « Office de tourisme d'Arudy », pour la continuité du service, a assuré la promotion du tourisme du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, et une première subvention de 5 000 € lui a été octroyée par délibération n°2017/49 pour assurer les dépenses fonctionnelles qui en découlaient. Au total ces dépenses se sont élevées à 12 886,68 € (détail ci-joint).

Aussi, il est proposé de lui octroyer une deuxième subvention à hauteur de 7 886,68 € pour la mission « Promotion du tourisme » assurée du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (1 ABSTENTION : Mme BERGES)

- **ADOpte** le présent rapport,
- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 7 886,68 € à L'Association Pyrène l'Ossaloise d'Arudy,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2018,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

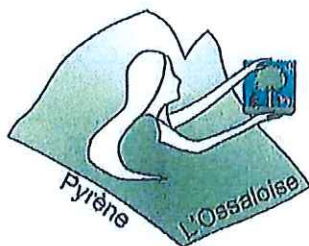


Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Arudy, le 25 septembre 2018

FACTURE



Association « Pyrène l'Ossaloise »
Adresse administrative : Mairie d'Arudy
Adresse courrier : 14, rue du Couvent
64260 ARUDY

Communauté des Communes
De la Vallée d'Ossau
4, avenue des Pyrénées
64260 Arudy

E-mail : pyrene.64260@laposte.net

Salaires Ingrid Laur du 1er janvier au 30 juin 2017

	Salaires 2017	Cotisations patronales	Total
Janvier	1 367,16 €	384,50 €	1 751,66 €
Février	1 367,16 €	384,50 €	1 751,66 €
Mars	1 367,16 €	384,67 €	1 751,83 €
Avril	1 367,16 €	384,67 €	1 751,83 €
Mai	1 420,62 €	415,98 €	1 836,60 €
Jun	1 367,16 €	384,82 €	1 751,98 €
		Total de la période	10 595,56 €

Gratification Lisa Rojas du 10 avril au 30 juin 2017

Avril	378,00 €	
Mai	554,40 €	
Jun	554,40 €	
	Total de la période	1 486,80 €
	Total salaires	12 082,36 €

Autres frais engagés

Date	Bénéficiaire	Objet	Montant
05/04/2017	Leroy Merlin	Escabeau	49,70 €
06/04/2017	Carrefour	Pdt entretien	55,54 €
26/04/2017	JPG	Encres	532,68 €
11/05/2017	Leroy Merlin	Crochets	41,70 €
30/05/2017	Ingid Laur	Frais dep	109,10 €
30/06/2017	Ingid Laur	Frais dep	15,60 €
		Total	804,32 €

Total général des dépenses effectuées
pour le compte de l'office de Tourisme **12 886,68 €**

depuis la prise de compétence par la CCVO

versé par la CCVO en décembre 2017 **5 000,00 €**

reste à percevoir : **7 886,68 €**

